



## **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

### DOSSIER USAGER 2019

Réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée d'assainissement non collectif

#### Pièces du dossier :

- Procédure à suivre
- Formulaires à compléter :
  - => Formulaire de demande de dispositif ANC
  - => Formulaire de demande de contrôle travaux
- Règlement de service SPANC
- Info SPANC

#### Pour tout renseignement :

Services municipaux d'Orée d'Anjou

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

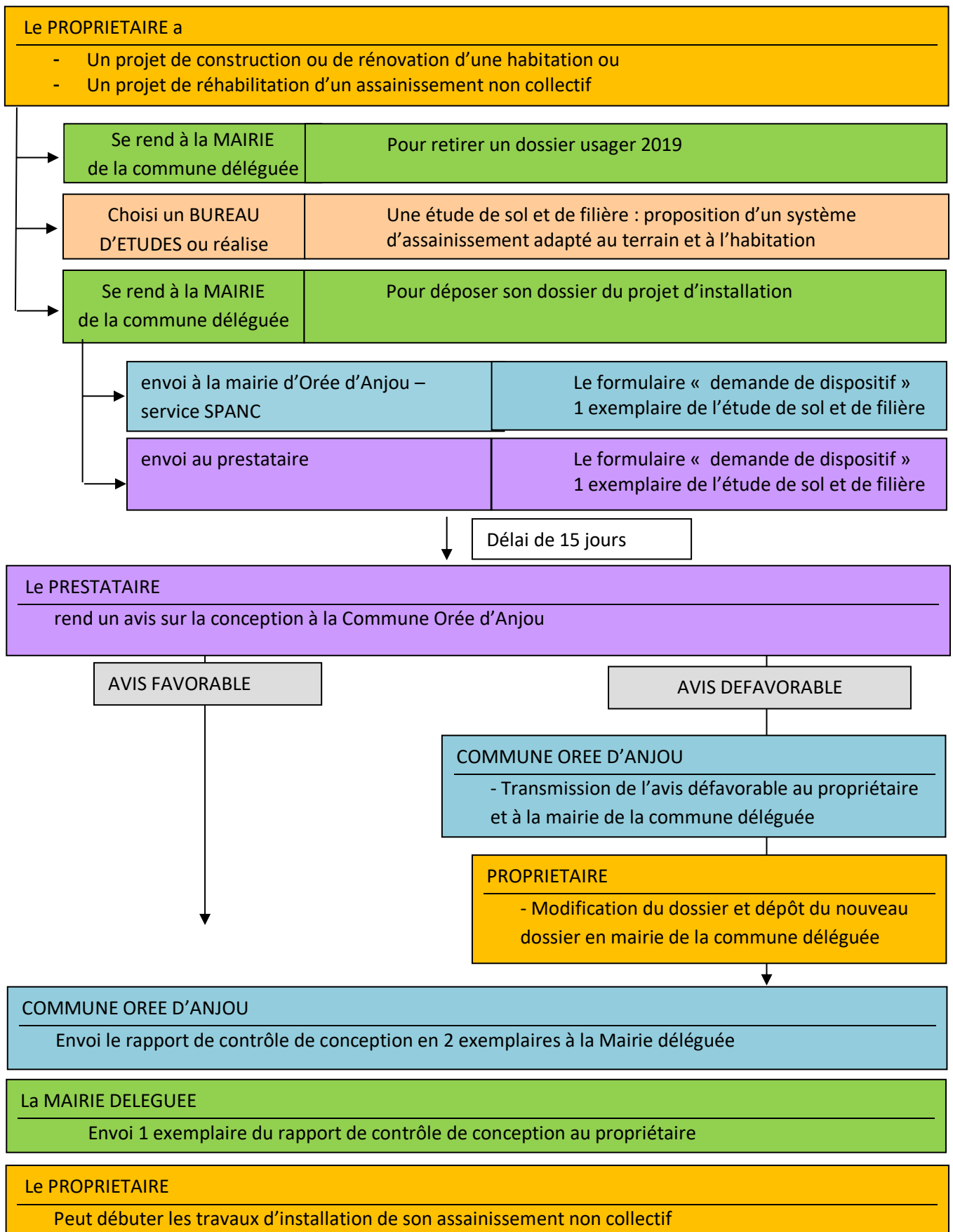
4, Rue des Noues – Drain – 49530 Orée d'Anjou

Tél : 02 40 83 50 13 – Email : [spanc@oreedanjou.fr](mailto:spanc@oreedanjou.fr)

# Procédure à suivre et formulaires à compléter

## 1 AVANT L'INSTALLATION du dispositif d'assainissement non collectif

P  
H  
A  
S  
E  
1



Pour tout renseignement : contactez le SPANC au 02 40 83 87 35 ou [spanc@oreedanjou.fr](mailto:spanc@oreedanjou.fr)

2 A LA FIN DES TRAVAUX d'installation du dispositif d'assainissement non collectif(AVANT REMBLAIEMENT)

P  
H  
A  
S  
E  
2

Le PROPRIETAIRE  
Transmet au SPANC de la commune Orée d'Anjou le formulaire « Demande de contrôle de réalisation »

Le PRESTATAIRE  
Prend contact avec le propriétaire et fixe le rendez vous.

Délai de 5 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés)

Le PRESTATAIRE effectue  
Le contrôle de bonne exécution des travaux sur site (vérification avant remblaiement)

Délai de 7 jours

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE :  
Demande de modifications

PROPRIETAIRE  
- Travaux complémentaires

PRESTATAIRE  
- Contre visite

La COMMUNE OREE D'ANJOU  
- Rend un avis de contrôle de bonne exécution des travaux : transmission en 2 exemplaires à la Mairie de la commune déléguée

La MAIRIE  
- Envoi de l'avis de contrôle de réalisation au propriétaire

PROPRIETAIRE  
- Réception de l'avis de contrôle de bonne exécution des travaux

3 PENDANT la vie de votre installation

Entretien

PROPRIETAIRE ou LOCATAIRE  
- Entretien de l'installation : nettoyage régulier des regards / Vidange de la fosse

Contrôle de bon fonctionnement

COMMUNE OREE D'ANJOU et PRESTATAIRE  
Tous les 6 ans, contrôle du bon fonctionnement de l'installation

PROPRIETAIRE  
- Réception de l'avis du SPANC

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## COMMUNE OREE D'ANJOU

### Phase 1 – CONTRÔLE DE CONCEPTION

Dans le cas d'un dépôt de permis fait pour une zone non couverte par l'assainissement collectif ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif, le pétitionnaire doit fournir une étude de sol et de filière pour son assainissement non collectif.

► **L'usager** dépose à la mairie déléguée du lieu de son projet **4 exemplaires** de son étude de filière accompagnée pour chaque dossier du formulaire de demande de dispositif d'assainissement non collectif, des autorisations de passage et / ou de rejet et si nécessaire de l'attestation de modèle de dispositif agréé.

► **La mairie de la commune déléguée** transmet au prestataire retenu par la Commune Orée d'Anjou et au service SPANC de la mairie d'Orée d'Anjou un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande de dispositif d'assainissement non collectif
- l'étude de filière comprenant le plan de situation de la parcelle, le plan de masse et le profil en long du projet d'assainissement non collectif

► **Le prestataire** <sup>(1)</sup>, dans un délai de 15 jours à dater de la réception du dossier complet doit donner son avis sur la conception de l'assainissement non collectif au SPANC de la commune Orée d'Anjou, document qui sera également transmis à la mairie de la commune déléguée. **Avant tout commencement de travaux, un avis favorable est obligatoire.**

### Phase 2 – CONTRÔLE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

► **Le propriétaire** transmet au SPANC de la commune Orée d'Anjou le formulaire « Demande de contrôle de réalisation ». Le prestataire <sup>(1)</sup> fixe le rendez-vous qui doit avoir lieu maximum 5 jours après transmission de l'ordre d'intervention par le SPANC, déduits des samedis, dimanches et jours fériés.

► La vérification avant remblaiement est effectuée.

► A l'issue de cette vérification, dans un délai maximum de 7 jours, si l'avis est favorable, le prestataire <sup>(1)</sup> en informe le **SPANC de la commune Orée d'Anjou**.

Dans le cas d'un avis défavorable, le prestataire <sup>(1)</sup> en informe le SPANC qui en informera le propriétaire.

### COÛT DES CONTRÔLES POUR LE PROPRIÉTAIRE (Tarifs au 01/01/2019)

► La facture sera émise par la **Commune Orée d'Anjou (réception par le propriétaire d'un titre exécutoire transmis par le Trésor Public)**.

► Coût des contrôles (tarif en vigueur au 01.01.2019) :

■ **Coût du contrôle de conception (contrôle du dossier)** 77.00 € TTC

*Coût si nécessaire pour une contre-étude* 58.00 € TTC

■ **Coût du contrôle de réalisation (contrôle de l'installation)** 125.00 € TTC

*Coût si nécessaire pour visite supplémentaire* 77.00 € TTC

(1) La commune Orée d'Anjou a confié à une entreprise spécialisée les contrôles de conception et de réalisation.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**COMMUNE OREE D'ANJOU**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTROLE DE REALISATION 2019**

Formulaire à retourner impérativement aux Services municipaux d'Orée d'Anjou  
(4, Rue des Noues - Drain – 49530 OREE D'ANJOU) pour la demande d'intervention.

► Le propriétaire demande à la Commune Orée d'Anjou de faire intervenir son prestataire pour le contrôle de réalisation de son assainissement non collectif.

**Attention :**

- **L'ensemble des travaux** (y compris la ventilation) doivent être terminés.
- Le contrôle de réalisation doit être effectué **avant remblaiement**.
- Prévoir pour le jour du contrôle **les documents d'accompagnement de la filière** (attestations de volume ou de dimensionnement, bons de matériaux, fiche de traçabilité de filtre planté, ...)

M., Mme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

sollicitent l'intervention de la Commune Orée d'Anjou pour le contrôle de réalisation de leur installation d'assainissement non collectif située : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale : \_\_\_\_\_

➔ **l'entreprise Atlance prendra contact avec vous pour fixer la date et l'horaire du contrôle.**

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du propriétaire de l'installation	ou <u>après autorisation du propriétaire</u> , signature pour ordre de l'installateur (avec nom et cachet)
<b>! Toute demande d'intervention fera l'objet d'une facturation</b> (Tarif au 01/01/2019 : 125.00 € TTC).	

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMUNE OREE D'ANJOU

**BON POUR INTERVENTION**

Le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Tampon et signature :

Nom : \_\_\_\_\_